

## Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)

<b>Information générale</b>							
Ministère responsable	Développement des ressources humaines Canada						
Partenaires	<p>Les Autochtones, leurs organismes et leurs institutions (à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale)</p> <p>Autres ministères fédéraux (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Santé Canada, Industrie Canada, Bureau du Conseil privé)</p> <p>Ministères provinciaux ou territoriaux</p>						
Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> avril 1999						
Date d'expiration	31 mars 2004						
Site Web	<a href="http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/">http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/</a>						
Objet	Aider les Autochtones, leurs organismes et leurs institutions à élaborer et à mettre en œuvre des programmes reliés au marché du travail, aux jeunes et aux services de garde d'enfants mis sur pied afin de répondre aux besoins locaux et régionaux en matière de développement humain des Autochtones.						
Rôles et contributions	Aider les organismes ou les groupes autochtones à assumer une plus grande responsabilité dans la prestation d'un large éventail de programmes de ressources humaines qui aident les Autochtones à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver.						
<b>Ressources</b>							
Financement	<p>DRHC investit 1,6 \$ milliards de dollars sur cinq ans</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">2000-2001</td> <td style="width: 33%;">2001-2002</td> <td style="width: 33%;">2002-2003</td> </tr> <tr> <td>320 M\$</td> <td>320 M\$</td> <td>320 M\$</td> </tr> </table>	2000-2001	2001-2002	2002-2003	320 M\$	320 M\$	320 M\$
2000-2001	2001-2002	2002-2003					
320 M\$	320 M\$	320 M\$					
Suivi et rapport	Les renseignements sur la SDRHA sont répertoriés au moyen des processus de gestion des dossiers des clients, et les investissements financiers, au moyen du système d'interne du ministère. Les renseignements sont aussi répertoriés dans le Rapport ministériel sur le rendement, dans le rapport de vérification de gestion, dans le Budget principal des dépenses et dans les Comptes publics du Canada.						

<b>Évaluation et rapports</b>	
Résultats / Répercussions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les autochtones à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le garder;</li> <li>• Aider les jeunes autochtones (normalement âgés entre 15 et 30 ans) à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le garder;</li> <li>• Diminuer la dépendance à l'égard des investissements publics passifs (prestations d'assurance-emploi non payées et économies en matière d'aide sociale);</li> <li>• Accroître l'offre de services de garde d'enfants de qualité chez les Premières nations et les Inuits et, de cette façon, la disponibilité des services offerts dans ces collectivités selon un niveau comparable à celui qui existe dans la population en général;</li> <li>• Faciliter l'intégration et la participation des Autochtones handicapés sur le marché du travail.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois</li> <li>• Prestations d'assurance-emploi non payées</li> <li>• Économies en matière d'aide sociale</li> <li>• Nombre de jeunes qui retournent à l'école</li> <li>• Nombre de places disponibles et nombre d'enfants inscrits dans les services de garde</li> <li>• Nombre d'Autochtones handicapés qui entrent sur le marché du travail</li> </ul>
Indicateurs comparables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse d'ensembles de données quantitatives reflétant l'écart entre les conditions socio-économiques des Autochtones et celles de la population canadienne en général.</li> </ul>
Évaluation / évaluations de tierces parties	<p>Un rapport qui démontre l'efficacité du programme est en train d'être développé et une évaluation finale doit être terminée en mars 2004.</p> <p>Une évaluation consultative est en route et un rapport sera prêt à l'automne 2001.</p>
Partage de l'information et pratiques exemplaires	<p>L'analyse et l'évaluation consultative viendront encore enrichir une série de meilleures pratiques et les études de dossiers communautaires. Une fois terminées, elles seront accessibles au public.</p>
Publication de rapports	<p>Rapports destinés au public (et au Parlement) au moyen de différents médiums : Rapport ministériel sur le rendement, Rapport de contrôle et d'évaluation, Internet et autres renseignements publiés sur le programme.</p> <p>DRHC élabore actuellement une fiche de rendement publique sur les EDRHA.</p> <p>DRHC reconnaît que des mesures additionnelles peuvent être exigées afin d'augmenter les rapports publics actuels. Faire appel à nos partenaires autochtones serait une façon d'améliorer les rapports publics.</p>

<b>Participation des Canadiens</b>	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'examen des répercussions	DRHC fait actuellement appel aux Autochtones, à leurs organismes et à leurs institutions au moyen de réunions formelles et d'ateliers pour discuter des relations à long terme entre DRHC et ses partenaires autochtones (après 2004). Des réunions ont également lieu sur des sujets spécifiques (p. ex. personnes handicapées). Elles sont tenues aux niveaux régional et sous-régional ainsi qu'avec les cinq organisations autochtones nationales.
Mécanismes d'information du public	<p>Les renseignements sur la SDRHA sont répertoriés au moyen d'un éventail de mécanismes. Les résultats des clients sont gérés et répertoriés grâce à un éventail de systèmes de gestion de dossiers de clients et rectifiés en fonction du Fichier d'information normalisée. Les investissements financiers sont vérifiés et répertoriés à l'aide des processus de gestion financière internes de DRHC.</p> <p>DRHC prévoit consulter les organisations autochtones et les autres gouvernements F/P/T afin de revoir le programme actuel et d'élaborer de nouveaux programmes.</p>
<b>Engagements en matière de services</b>	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	Les critères d'admission sont compris dans les conditions du programme et sont disponibles sur le site Web du Bureau des relations avec les Autochtones. <a href="http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/">http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/</a>
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	<p>Les normes de service interne (entre DRHC et les signataires d'EDRHA) sont en en voie d'élaboration.</p> <p>Les engagements reliés à la prestation de services directs aux termes d'EDRHA, envers les clients, sont négociés dans l'accord de contribution.</p>
Mesures et publication de rapports	<p>La majorité des programmes que prévoit la SDRHA sont exécutés par des tierces parties.</p> <p>Les signataires d'Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) doivent produire un rapport annuel fournissant des informations sur des activités, les meilleures pratiques et des vérification financières</p>

<b>Appels et plaintes</b>	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	Il n'y a aucun processus officiel de recours ou de plainte pour la SDRHA. Le programme est offert par des tierces parties et un tel processus serait laissé à chacun des signataires d'Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA). L'analyse déterminera s'il existe un processus pour les EDRHA.
Suivi et publication de rapports	DRHC et ses partenaires autochtones mettent sur pied des mécanismes de recherche et de règlement de litiges.
<b>Mobilité</b>	
Existence de mesures	<p>Les Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones définissent la clientèle et le secteur géographique.</p> <p>DRHC garantit que tous les Autochtones, peu importe leur lieu de résidence ou leur situation, reçoivent des services dans chaque province (p. ex. accords urbains).</p> <p>Selon la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, il n'y a aucune restriction sur la mobilité de la main-d'œuvre.</p>